

Demande d'ouverture de dépôt

Je demande/nous demandons l'ouverture d'un dépôt auprès du Registre des actions de Swiss Re SA, destiné à la conservation exclusive des actions Swiss Re SA inscrites à mon/notre nom, conformément aux dispositions du «Règlement concernant la gestion des actions nominatives de Swiss Re SA déposées auprès du Registre des actions» (le "Règlement"). Je confirme/nous confirmons avoir pris connaissance du contenu de ce Règlement. En outre, je donne/nous donnons à Swiss Re SA ordre et procuration quant à l'inscription, au Registre des actions, des actions que j'ai/nous avons acquises et celles que j'acquerrai/nous acquerrons ultérieurement.

Dans l'éventualité d'un déménagement hors de Suisse, je m'engage/nous nous engageons à donner l'ordre à Swiss Re SA de transférer mes/nos actions auprès de notre banque.

Personnes physiques (requérant)	Monsieur	Madame		
Nom et prénom			Nationalité	Date de naissance
Domicile (rue, n°)			NPA	Lieu
E-Mail				

Personnes politiquement exposées

L'auteur de la demande ou un proche de l'auteur de la demande occupe-t-il une fonction publique importante ou une fonction élevée dans une entreprise étatique ou une organisation internationale? Vous trouverez les explications à ce sujet dans la feuille annexe "Personnes politiquement exposées".

- J'atteste que je n'occupe aucune fonction publique importante et qu'aucun de mes proches n'occupe de fonction importante.
 J'occupe moi-même ou un de mes proches occupe une fonction publique importante.

Personnes morales et sociétés de personnes (requérant)

Société				
Rue, n°				
NPA		Lieu		
Forme juridique (S.A., Fondation, etc.)			E-Mail	
Secteur	Banque Assurance	Fonds de prévoyance Commerce et industrie	Services Communauté d'héritiers	Autres
Veillez m'adresser/nous adresser le courrier de Swiss Re SA en				
à l'adresse ci-dessus		français		anglais
à l'adresse ci-après		allemand		

Voici mes/nos instructions relatives au paiement du dividende

Nom de la banque/Postfinance	NPA	Lieu
IBAN (n° du compte bancaire international)	Au nom de	

Déclaration

Je déclare/nous déclarons acquérir la propriété juridique et économique de cette/ces action(s) pour mon/notre propre compte et non pour un tiers à titre fiduciaire ou autre. J'autorise/nous autorisons Swiss Re SA à mettre la présente demande à la disposition des banques ou à leur communiquer les renseignements qu'elle contient ainsi que tous les changements qui y seront apportés. Je m'engage/nous nous engageons à signaler à Swiss Re SA tous les changements affectant les renseignements donnés. Toute déclaration intentionnellement fautive est punissable selon l'art. 251 du code pénal suisse (Faux dans les titres).

Identification

Pour les personnes physiques, il faut impérativement joindre à ce formulaire une copie de votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).

Les personnes morales doivent nous faire parvenir un extrait du registre du commerce ou un document équivalent sur la société datant de moins d'un an.

Le/La requérant (ou son/sa représentant légal)

Lieu et date	Signature
--------------	-----------

Procuration

Le/la dépositaire

Nom et prénom	Adresse
---------------	---------

donne par la présente tous pouvoirs à

Nom et prénom	Adresse	Signature
---------------	---------	-----------

pour le/la représenter légalement vis-à-vis de Swiss Re SA pour tous les actes relatifs à la gestion de son dépôt d'actions nominatives de Swiss Re SA dans le cadre du «Règlement concernant la gestion des actions nominatives de Swiss Re SA déposées auprès du Registre des actions» (le "Règlement"); le/la dépositaire soussigné(e) reconnaît avoir reçu un exemplaire de ce règlement.

La personne fondée de pouvoir aux termes de la présente procuration est autorisée à agir par

signature unique

signature collective à deux

Les personnes fondées de pouvoir peuvent procéder à toutes les opérations auxquelles la présente procuration les autorise, y compris les opérations effectuées à leur bénéfice propre ou à celui de tierces personnes. Elles sont notamment habilitées à disposer des actions nominatives déposées auprès de Swiss Re SA et à décider de quelle manière les droits liés à ces actions doivent être exercés. La signature ainsi que tous les actes et déclarations des personnes fondées de pouvoir lient leur mandant(e). Celui-ci/celle-ci certifie l'authenticité de la signature des personnes qu'il/elle mandate pour agir en son nom.

Il est expressément stipulé qu'en cas de perte d'exercice des droits civils ou de décès du mandant, la présente procuration n'est pas invalidée, mais continue de déployer ses effets (art. 35 du Code des obligations).

Le/la dépositaire et mandant(e)

Lieu et date	Signature
--------------	-----------

Déclaration du statut de "US-Person" ou de "Non-US Person"

La déclaration suivante doit être remplie et dûment signée par tout demandeur avant l'ouverture ou en relation avec un dépôt avec le Registre des actions de Swiss Re SA (le "Registre des actions").

<u>Données personnelles</u>	Monsieur	Madame		
Nom et prénom			Nationalité	Date de naissance
Domicile (rue, n°)			NPA	Lieu

Conformément à la législation des Etats-Unis sur l'impôt à la source et en vue de permettre à Swiss Re SA de déterminer le statut de "US-person" ou de "Non-US person" du/de la titulaire du dépôt (en regard de cet impôt), le/la titulaire du dépôt soussigné déclare et atteste:

Détermination de votre statut de "US-person" ou de "Non-US person"

S'agissant du dépôt que vous détenez auprès de Registre des actions, vous êtes assimilé à une "US-person", si vous répondez "Oui" à l'une des conditions suivantes:

Oui Non

- a) Etes-vous citoyen des Etats-Unis?
- b) Etiez-vous un résident permanent régulier aux Etats-Unis durant cette année?
Vous êtes un résident permanent régulier aux Etats-Unis, si vous êtes détenteur d'une "Green Card".
- c) Avez-vous séjourné aux Etats-Unis durant un nombre conséquent de jours cette année ainsi que les deux années précédentes?
Une présence aux Etats-Unis est considérée comme conséquente, si vous avez séjourné 31 jours durant cette année et que la somme des conditions suivantes égale ou dépasse 183 jours:
 - (i) Nombre de jours aux Etats-Unis durant cette année;
 - (ii) 1/3 du nombre de jours aux Etats-Unis durant l'année dernière; et
 - (iii) 1/6 du nombre de jours aux Etats-Unis durant les 2 années précédentes.
- d) Nous vous prions de nous communiquer votre "United States Social Security Number", si disponible:

Ce formulaire n'est valable que si vous avez répondu à **toutes** les questions ci-dessus. Si vous ne répondez pas à toutes les questions, vous ne pouvez pas ouvrir un dépôt auprès du Registre des actions.

Ayant droit économique

Le/La titulaire du dépôt déclare être l'ayant droit, au sens du droit fiscal américain, des actions concernées par cette déclaration.

Modification du statut de "Non-US person"

Le/La titulaire du dépôt s'engage à informer Swiss Re SA, dans un délai de 30 jours, de toute modification des données faites ci-dessus.

Ce formulaire rempli et signé reflète la réalité.

Le/La requérant (ou son/sa représentant légal)

Lieu et date

Signature

Feuille annexe : Personnes politiquement exposées

Suite la loi sur le blanchiment d'argent, nous avons l'obligation d'enregistrer les personnes politiquement exposées.

¹ Sont réputées personnes politiquement exposées :

1. les personnes qui sont ou ont été chargées de fonctions publiques dirigeantes au niveau national en Suisse dans la politique, l'administration, l'armée ou la justice, ainsi que les membres du conseil d'administration ou de la direction d'entreprises étatiques d'importance nationale (personnes politiquement exposées en Suisse); en font partie les conseillers fédéraux, les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats, les directeurs d'office et les secrétaires généraux de l'administration fédérale, les procureurs fédéraux, les juges fédéraux, les officiers généraux de l'armée ainsi que les présidents et les secrétaires généraux des partis politiques nationaux, ainsi que les membres du conseil d'administration ou de la direction d'entreprises étatiques d'importance nationale, telles que La Poste Suisse, Swisscom, CFF, SUVA, armasuisse ou RUAG.
2. les personnes qui sont ou ont été chargées de fonctions dirigeantes dans des organisations intergouvernementales ou au sein de fédérations sportives internationales, en particulier les secrétaires généraux, les directeurs, les sous-directeurs, les membres du conseil d'administration, ou les personnes exerçant d'autres fonctions équivalentes (personnes politiquement exposées au sein d'organisations internationales). On entend par organisations intergouvernementales les sujets de droit international public qui reposent sur des traités entre plusieurs Etats, tels que, en particulier, l'ONU et ses agences (UNICEF, UNESCO, etc.), l'OMC, l'OTAN, l'OSCE ou encore le FMI. On entend par fédérations sportives internationales les organisations non gouvernementales reconnues par le Comité International Olympique qui administrent un ou plusieurs sports officiels sur le plan mondial, ainsi que le Comité International Olympique (CIO). En font par exemple partie la FIFA ou l'UCI. Les nouvelles dispositions ne s'appliquent pas aux autres organisations internationales, en particulier aux ONG.

² Sont réputées proches de personnes politiquement exposées les personnes physiques qui, de manière reconnaissable, sont proches des personnes au sens de l'al. 1 pour des raisons familiales, personnelles ou relevant de relations d'affaires.

³ Sont réputées ayants droit économiques d'une personne morale exerçant une activité opérationnelle les personnes physiques qui, en dernier lieu, contrôlent la personne morale, du fait qu'elles détiennent directement ou indirectement, seules ou de concert avec un tiers, une participation d'au moins 25 % du capital ou des voix ou qu'elles la contrôlent d'une autre manière. Si ces personnes ne peuvent pas être identifiées, il y a lieu d'identifier le membre le plus haut placé de l'organe de direction.

⁴ Les personnes politiquement exposées en Suisse ne sont plus considérées comme politiquement exposées au sens de la présente loi 18 mois après qu'elles ont cessé d'exercer leur fonction.